

**Motion des enseignants réunis avec le Snudi FO en réunion d'information syndicale à
Pavillons-Sous-Bois le 20 septembre 2016**

Nous refusons la dégradation de nos conditions de travail.

Nous refusons la logique de dérèglementation de notre métier, la remise en cause du caractère national de l'École, dont la réforme des rythmes scolaires fait partie.

Nous refusons cette logique, elle-même contenue dans la loi Travail qui implique que le droit du travail devrait être négocié localement et pouvant être de droit inférieur au droit national (code du travail, conventions collectives).

Nous refusons la mise en œuvre du protocole PPCR qui s'attaque à nos salaires, à nos promotions et qui annonce une réforme de l'évaluation des enseignants par compétences, à « l'investissement » dans des projets locaux, et non plus basée sur la transmission des savoirs définis dans des programmes nationaux.

Nous refusons le passage en force permanent du gouvernement (mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, réforme du collège, Code du travail, PPCR...)

Nous mandatons le syndicat pour poursuivre l'information aux collègues et pour rechercher l'unité d'action avec les autres syndicats, à tous les niveaux, qui avait abouti à l'abrogation du décret Châtel sur l'évaluation en 2012.

Nous nous félicitons d'ailleurs de l'unité syndicale des confédérations CGT et FO, avec la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse pour le Retrait puis l'abrogation de la loi Travail.

Abrogation du décret sur les rythmes scolaires !

Abandon des 108 heures annualisées !

Décompte et prise en compte des différents temps d'accueil et de sortie des élèves en
dehors des temps d'enseignement.

Aucune remise en cause de notre statut ! Aucune remise en cause de notre avancement !

Augmentation du point d'indice !

Pas touche à nos vacances !

**Retrait du projet d'évaluation par compétences.
Aucune mise en œuvre de la loi Travail : Abrogation !**

Motion adoptée à l'unanimité des 41 présents.